

Bulletin

du président du Conseil

Index

1. Message du président du Conseil de l'ACPIR
2. Connaissances de base des dossiers de crédit des consommateurs
3. Fraude et insolvabilité: leçons et enseignements à en tirer
4. Paul Wells, chroniqueur au magazine Maclean's
5. Les relations publiques: un élément clé de votre stratégie de communication
6. Album photo
8. Des joueurs clés dans le redressement d'une équipe sportive
9. La Montréal, Maine & Atlantique Canada Cie et la tragédie de Lac-Mégantic, un an plus tard
10. Prix et Distinctions de l'ACPIR 2014
11. Chris Hadfield surpasse nos attentes
12. Les faillites répétitives et l'intégrité de la procédure de faillite canadienne

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ACPIR

Paul Casey, CPA, CA, CIRP

WOW! Quand je repense au mois d'août dernier, je suis envahi par deux émotions : la fierté et la gratitude. Premièrement, j'étais très fier de participer à la Conférence annuelle 2014 de l'ACPIR qui se tenait au majestueux hôtel Fairmont Château Laurier. Deuxièmement, et plus important encore, je suis réellement reconnaissant envers les très nombreux bénévoles et membres du personnel qui se sont surpassés pour organiser l'une des conférences les plus remarquables que j'ai connues. Le chef de mission Chantal Gingras et toute l'équipe ont travaillé sans relâche afin de régler les fins détails et être prêts pour l'ouverture de la conférence... et ils y sont parvenus au-delà de toute attente.

Nous avons eu l'honneur et le privilège de compter parmi nous une brochette d'animateurs et d'orateurs fantastiques, en plus d'un invité 'intersidéral', tout en ayant la chance de profiter de la splendeur et des attraits historiques de notre capitale nationale.

Paul Wells, auteur et chroniqueur au magazine Maclean's, a initié le décollage en nous mettant au parfum de ce qui se passe dans les coulisses de la colline parlementaire. Les participants ont aussi eu droit à un exemplaire de son dernier ouvrage, *The Longer I'm Prime Minister: Stephen Harper and Canada*, et ils ont été nombreux à le rencontrer après son allocution pour faire dédicacer son livre.

Nos orateurs et panelistes ont exploré avec les participants toute une variété de sujets d'intérêt pour les professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation. Nous avons assisté à des présentations et des tables rondes sur la tragédie de Lac-Mégantic et le dépôt d'une procédure afférente sous le régime de la LACC, le phénomène des faillites à répétition, la réorganisation

d'entités atypiques, comme les équipes professionnelles de sport, et l'importance des relations publiques.

En plus de nous pencher sur le développement de notre nouveau site Web, nous avons discuté des connaissances de base sur les dossiers de crédit des consommateurs et participé à une discussion passionnante sur la fraude et l'insolvabilité en lien avec certains dossiers récents fort médiatisés.

Dans son mot de clôture, le colonel Chris Hadfield a été tout simplement extraordinaire. « Le Colonel », qui a été pilote, ingénieur, astronaute et commandant de la Station spatiale internationale, nous a transportés hors de ce monde en nous parlant de sa fascinante carrière. Il a également fait preuve d'une grande générosité après son allocution en nous honorant de sa présence bien au-delà du temps prévu, pour donner à

tous les intéressés la chance de le saluer, dédicacer son livre, recevoir des félicitations amicales et se faire photographier avec eux. Vous conviendrez certainement avec moi qu'il nous a inspirés par son dynamisme et sa motivation, tout en confirmant notre fierté d'être canadiens.

J'espère que vous apprécierez la présente rétrospective de l'une de nos rencontres annuelles les plus instructives et réussies et que vous serez des nôtres en août 2015, dans la magnifique ville de Whistler, en Colombie-Britannique, pour la prochaine Conférence annuelle de l'ACPIR. En terminant, je me permets de citer l'un de mes passages préférés du *Guide d'un astronaute pour la vie sur terre* qui, selon moi, s'applique directement à notre travail dans le domaine de l'insolvabilité et de la réorganisation : « Un astronaute est une personne qui sait prendre les bonnes décisions rapidement, à la lueur d'informations incomplètes, lorsque les conséquences sont vraiment importantes. »



Paul Casey

Connaissances de base des dossiers de crédit des consommateurs

Présenté par Ben O'Connor d'Equifax
Résumé de Stan Hopkins, CA, CIRP

Dans le cadre de la Conférence annuelle de l'ACPIR, Ben O'Connor a présenté aux délégués une conférence très animée sur les dossiers de crédit Equifax, démontrant de solides connaissances des dossiers électroniques des débiteurs.

Au service d'Equifax depuis quatre ans, M. O'Connor a occupé plusieurs postes au sein de l'entreprise. Il est actuellement rattaché aux ventes commerciales en support à d'importants clients stratégiques situés à Ottawa et à Montréal.

M. O'Connor a expliqué que les membres d'Equifax sont habituellement des prêteurs, mais que les consommateurs peuvent également avoir accès à leur dossier de crédit par l'intermédiaire d'Equifax. Chaque mois, la base de données fait l'objet de plus de 150 millions de mises à jour et le système reçoit plus de 160 000 demandes quotidiennement, avec un taux d'exactitude de 99,98 p. 100.

La meilleure façon d'effectuer une recherche pour d'obtenir un dossier de crédit est d'utiliser un numéro d'assurance sociale, mais le nom de la personne peut également être utilisé.

L'information est répartie en différentes sections dans le dossier de crédit et comprend :

- » Coordonnées du débiteur (nom, trois dernières adresses, numéros de téléphone)
- » Cinq dernières demandes de crédit
- » Emploi
- » Documents publics (jugements, faillite, etc.)
- » Types de portefeuille et cotes : le

crédit renouvelable (R), le crédit ouvert (O), le prêt à tempérament (I), le crédit-bail (L), la marge de crédit et le prêt hypothécaire (M). Les cotes varient entre 1 (la meilleure) et 9 (la pire)

- » Information commerciale (détails concernant chacune des dettes)
- » Rapport narratif (le débiteur peut y ajouter des commentaires)

Parmi les exemples de cotes de crédit, mentionnons R1 (ou M1, L1, etc.) comme étant la meilleure cote de crédit et R5 comme étant la pire qu'un emprunteur puisse obtenir tout en ayant encore accès à du crédit. La cote R7 correspond à une entente de règlement de dette ou proposition et R9 représente la faillite.

Les règles en matière de conservation et de destruction d'informations citées par M. O'Connor présentaient trois points d'intérêt pour les syndicats. Le premier étant que la mention d'une première faillite est supprimée du dossier de crédit sept ans après la date de libération du failli et le deuxième point d'intérêt est que la mention d'une seconde faillite est supprimée après 14 ans.

Mais les discussions se sont animées lorsqu'on a interrogé M. O'Connor sur le troisième point, à savoir la catégorie « faillite » sur les formulaires d'Equifax, où la mention est supprimée trois ans après la date d'exécution.

C'est la règle pour une proposition de consommateur et les membres de l'ACPIR présents n'étaient pas étonnés du fait que cette terminologie soit source de confusion tant pour le personnel d'Equifax que pour les prêteurs et les débiteurs.

Ce sujet d'importance a suscité plusieurs questions et a résulté en une conversation animée, conversation animée. Il était clair que d'autres membres d'Equifax devraient être consultés sur la question, et M. O'Connor a accepté de nous mettre en contact avec les personnes clés. L'ACPIR a également convenu de rencontrer Equifax pour discuter de la question et tenter de mettre à jour la terminologie de façon à ce qu'elle soit claire et correcte. Comme le nombre de dépôts de propositions de consommateur au Canada avoisine désormais 50 p. 100 des nouveaux dossiers d'insolvabilité, la question mérite qu'on s'y arrête.

En ce qui concerne le pointage, M. O'Connor a expliqué qu'il varie sur une échelle allant de 300 à 900, 900 étant le meilleur pointage. La pondération des différents facteurs utilisés dans le calcul du pointage d'un débiteur est le suivant : l'historique de paiement (35 p. 100), le montant et la fréquence d'utilisation du crédit (30 p. 100), la durée des antécédents en matière de crédit (15 p. 100), la nature du crédit obtenu (10 p. 100) ainsi que le volume et la nature des plus récentes demandes de renseignements (10 p. 100).

La fraude commerciale et surtout le vol d'identité sont une source de préoccupation croissante tant pour Equifax que pour les consommateurs.

La présentation fut très appréciée et plusieurs participants désireux d'obtenir encore plus amples informations ont demandé la carte d'affaires de M. O'Connor après la séance.

Fraude et insolvabilité: leçons et enseignements à en tirer

Panel: Groupe d'experts : Alan Stewart, CPA, CA, IFA, Juricomptabilité Deloitte; John Finnigan, Thornton Grout Finnigan LLP
Animateur : Paul Casey, CPA, CA, CIRP, Services de restructuration Deloitte

Par Craig Munro, CA, CIRP



Fraude et insolvabilité:
leçons et enseignements à en tirer

« Si ça semble trop beau pour être vrai, c'est que c'est sûrement le cas ». Voilà comment John Finnigan, de Thornton Grout Finnigan LLP, a résumé l'erreur de jugement que font la plupart des personnes victimes d'escroquerie.

Alan Stewart et Paul Casey, tous deux de Deloitte LLP, participaient également à ce débat d'experts aux côtés de M. Finnigan. À titre d'animateur, M. Casey a évoqué certaines études de cas et fait appel à l'expérience de MM. Stewart et Finnigan pour susciter la discussion sur les types de fraude les plus courants, tels le tirage à découvert, les combines à la Ponzi, le détournement de rentrées de fonds, les paiements illégaux et les fraudes en matière de valeurs mobilières.

Voici quelques-uns des principaux messages qui sont ressortis du débat :

- » On rappelle aux séquestres et aux syndicats qu'une période de prescription de deux ans s'applique à partir de la date à laquelle ils ont découvert ou auraient dû avoir constaté la situation.
- » Le site internet de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) comporte une section reliée aux escroqueries et fraudes permettant de faire la distinction entre la fraude comme telle et la malchance d'un débiteur.
- » Les comptes de courriel peuvent être une excellente source d'information afin de déceler une fraude. Toutefois, comme l'accès à cette information de manière appropriée peut se révéler complexe, il est conseillé de solliciter l'aide d'experts en communications électroniques, domaine en constante évolution.

Parmi les études de cas abordées, mentionnons celles de Sino Forest, Norshield Asset Management et Portus Alternative Asset Management. John Finnigan a partagé quelques anecdotes tirées de son expérience dans l'enquête sur la fraude de Portus.

Portus était un fonds de placement qui avait recueilli environ 730 millions de dollars canadiens et 52,6 millions de dollars américains auprès de quelque 26 000 investisseurs.

La stratégie de placement qui avait été proposée aux investisseurs n'a jamais été suivie. À la place, l'argent recueilli a habilement été acheminé vers l'étranger pour finalement aboutir dans un compte aux Îles Turks et Caïcos.

M. Finnigan a relaté comment il a été possible de reconstituer le parcours des fonds d'un pays à l'autre et comment les tribunaux locaux, sur la base de l'ordonnance de séquestre d'un tribunal canadien, ont collaboré en émettant des ordonnances de saisie qui ont éventuellement permis de geler les fonds.



La manoeuvre frauduleuse de Portus consistait à faire circuler les fonds à travers un réseau complexe de banques et de comptes

Comme tout bon avocat le ferait remarquer, face à des transactions potentiellement frauduleuses, il est toujours recommandé de retenir les services d'un bon conseiller juridique!

ALLOCUTION D'OUVERTURE

PAUL WELLS, CHRONIQUEUR AU MAGAZINE MACLEAN'S

La politique façonne le quotidien d'Ottawa, lieu choisi pour la tenue de la Conférence annuelle de l'ACPIR, et c'est également la passion du journaliste et auteur Paul Wells, qui a donné le coup d'envoi à nos présentations avec quelques enseignements sur l'état actuel et passé de la Colline parlementaire.

M. Wells a commencé par raconter une anecdote qui illustre bien ce qui motive les politiciens et que tous les canadiens se devraient de garder à l'esprit lorsqu'ils se forgent une opinion sur leurs dirigeants, tant ceux d'aujourd'hui que de demain.

Il se remémorait une réception dans les jardins du 24, Promenade Sussex, résidence du premier ministre Jean Chrétien en 2002, lorsque les libéraux étaient solidement ancrés sur la Colline parlementaire.

M. Chrétien « comprenait, mieux que toute autre personne que je n'ai jamais connue, ce que c'est que d'être un gagnant en politique ». Il était fasciné par la réélection de Jacques Chirac qui venait de l'emporter haut la main aux élections présidentielles françaises sur Jean Marie Le Pen, candidat du Front National, un parti d'extrême droite.

M. Chrétien, qui admirait Chirac en qui il voyait une « bête politique » dans même lignée que lui, faisait observer à M. Wells que la victoire de Chirac était pour le moins écrasante.

« Avez-vous vu les résultats qu'il a obtenus? 82 p. 100! », s'était-il exclamé.

M. Wells avait alors rappelé à M. Chrétien que cette victoire n'était peut-être pas tant attribuable à la popularité de Chirac, ou à son sens politique, qu'au dégoût du peuple français pour Le Pen, raciste et négationniste, ainsi que pour les opinions extrémistes de son parti.

« Mais encore... », avait répondu Jean Chrétien du tac au tac, « quatre-vingt-deux pour cent! »

Cet exemple, comme M. Wells l'a souligné aux délégués de l'ACPIR, montre bien ce qui motive réellement les politiciens. Jean Chrétien s'était fait demander une fois à brûle-pourpoint: Qu'est-ce qui distingue un bon politicien?

« Il gagne ses élections », avait-il répondu sans hésiter.

« En fait, il ne se souciait pas vraiment de la façon dont Chirac avait gagné; ce que les politiciens remarquent, c'est qu'il a gagné, a expliqué M. Wells. Parce que gagner est nécessaire pour faire quelque chose de bien ou causer du grabuge en politique. »

On se souvient d'un politicien non pas parce qu'il a été élu mais, parce qu'après avoir gagné, il a fait quelque chose dont on puisse lui être reconnaissant, a indiqué M. Wells.

« Comme journalistes, nous sommes constamment à l'affût de quelqu'un qui pourrait changer la politique mais, de façon générale, la politique ne change pas; on en revient toujours à des compromis entre nos convictions et ce qu'on peut vraiment se permettre. En réalité, la politique est faite à la fois de compromis et de déceptions. »

Et c'est le cas avec notre premier ministre actuel, nous a dit M. Wells. « Stephen Harper s'inscrit bel et bien dans la ligne d'action des autres premiers ministres. »

« Il représente peut-être autant la continuité et le consensus dans notre système politique que la rupture et la rébellion ».

Sous le gouvernement Harper, indique M. Wells, les revenus du gouvernement fédéral sont à leur plus

bas niveau depuis 50 ans, ce qui en fait le gouvernement le plus parcimonieux depuis l'époque de John Diefenbaker, une tendance qui a commencé avec Jean Chrétien.

« Chrétien a gagné trois élections parce qu'il était excellent en politique. Je pense que Harper a jusqu'à maintenant gagné trois élections parce qu'il est lui aussi excellent en politique. Harper est culturellement associé à un large et profond courant de pensée présent presque partout au Canada; du moins dans de nombreuses régions de notre pays. »

Le Canada se porte vraiment bien, affirme M. Wells. Et un gouvernement qui profite de sa position de force offre des opportunités pour tous les canadiens.

« Notre pays n'est pas si fragile qu'il ne puisse survivre aux joutes politiques. Les gens qui avaient coutume de gagner tout le temps n'ont pas gagné depuis un certain temps au Canada mais ils auront leur chance à un moment donné. Certaines personnes ont appris qu'il est plus difficile de diriger le pays que de se répandre en promesses. Et la plus grande partie de leur voyage exploratoire s'est révélée salutaire tant pour eux que pour le pays. »

Questionné à propos de celui qui, dans l'esprit de bien des canadiens, pourrait remplacer Harper, M. Wells a déclaré que Justin Trudeau apprend actuellement lui aussi les rouages de la politique mais, pour l'instant, que toute sa force réside dans le fait qu'il ravive le souvenir de son célèbre père, Pierre Trudeau.

« Néanmoins, la simple présence de Justin exacerbe les conservateurs au point de les rendre moins cohérents et, du coup, médiocres comme jamais auparavant ».

Les relations publiques: un élément clé de votre stratégie de communication

Une présentation d'Éric Vignola, de Vignola Communication-Marketing et de Wendy Kauffman, de Brown & Cohen

Vous avez sans doute déjà remarqué les importantes améliorations apportées au site Web de l'ACPIR. La modernisation du site est l'œuvre d'Éric Vignola et de son équipe de Vignola Communication-Marketing qui ont créé pour l'ACPIR un nouveau site Web visuellement attrayant et simple d'utilisation.

« Votre site Web ne dispose que de quelques secondes pour faire bonne impression » a souligné M. Vignola, tout en attirant notre attention sur ses lignes épurées, sa typographie ainsi que l'alternance de blocs verts et bleus.

En réponse aux demandes formulées par des membres de l'Association, M. Vignola précise que le nouveau site, qui se veut « très interactif », est conforme à la stratégie de l'ACPIR qui souhaite permettre à ses membres d'accéder facilement à l'information dont ils ont besoin, en plus d'intéresser et de renseigner le public canadien.

« Le design du site doit être au service de la stratégie, et non le contraire », affirme Éric Vignola.

Le site comporte une fonction de recherche entièrement renouvelée qui permettra de trouver rapidement et facilement un PAIR dans une région donnée.

Considérant que l'ACPIR entend accroître sa présence sur Facebook, Twitter et LinkedIn, le site Web est également conçu pour servir de centre névralgique des communications dans les réseaux sociaux.

M. Vignola affirme que les médias sociaux peuvent être utilisés comme des « outils permettant d'accroître les visites sur votre site Web »; il précise toutefois qu'« un site Web ne doit pas devenir un dépôt d'archives » – autrement dit, de l'information récente doit, autant que faire se peut, y être intégrée aussi souvent que possible.

La nouvelle conception du site permet de s'assurer à ce que le contenu soit à jour, pertinent et intéressant pour tous les

intervenants du domaine de l'insolvabilité et de la réorganisation. Le site est aussi hautement compatible avec les médias sociaux, ajoute M. Vignola.

Wendy Kauffman, de la firme de relations publiques Brown & Cohen, a pour sa part expliqué, lors de la conférence, qu'une présence dans les médias sociaux est essentielle pour assurer le succès des relations publiques.

Selon Mme Kauffman, « les relations publiques consistent à établir des relations. Des relations qui aident à soutenir l'image de votre entreprise ou organisme aux yeux de vos différents publics. »

Contrairement à la publicité où vous payez quelqu'un pour chanter vos louanges, « les relations publiques reposent sur le mérite... Il s'agit de faire en sorte que d'autres affirment que vous êtes excellents. C'est beaucoup plus efficace et aussi perçu comme un facteur de crédibilité. »

Les plateformes de médias sociaux, tel Facebook, sont des outils de relations publiques efficaces, précise Wendy Kauffman, et de plus en plus de Canadiens de tous horizons y ont recours. « Pour ceux qui croient encore que cette plateforme est une affaire de jeunes, sachez que c'est parmi la clientèle des 55-64 ans que Facebook – tout comme Twitter – connaît la plus forte croissance. »

Lorsqu'il s'agit de médias sociaux, affirme Mme Kauffman, « le silence n'est plus une option ».

« Il est probable que l'on parle déjà de vous et de votre industrie dans les médias sociaux, sauf que vous ne participez pas à ces conversations. Et pire encore, il est



possible que d'autres parlent à votre place ou en votre nom. »

À ses clients réticents à s'engager dans les médias sociaux sous prétexte qu'ils risquent de perdre un certain contrôle sur leur message lorsque d'autres personnes engagent des conversations à leur sujet, Mme Kauffman leur demande « ne croyez-vous pas qu'il est bien plus inquiétant de ne pas participer à la conversation? »

« Mais il y a de bonnes nouvelles, ajoute Mme Kauffman. L'ACPIR est partie du bon pied cette année en matière de relations publiques, ce qui constitue une grande avancée. »

Mme Kauffman souligne qu'un certain nombre de membres de l'ACPIR ont joué un rôle très actif dans les médias de l'ensemble du pays cette année, notamment dans le Globe and Mail, le National Post, Global TV, la chaîne Sun Media, Le Journal de Montréal et plusieurs autres.

« La meilleure façon d'inspirer confiance est de démontrer ses connaissances. En relations publiques, nous appelons cette démonstration de connaissances du leadership éclairé. Cette forme de leadership se mérite, elle est associée à l'expertise et c'est ce que les autres attendent de nous. »

« Félicitations à l'ACPIR, lance Wendy Kauffman. Vous avez fait vos premiers pas dans le monde des médias sociaux. »

Album Photo



Le discours d'ouverture de la Conférence Annuelle, par le président de l'ACPIR, Paul Casey.



Le Colonel Hadfield marque une pause pendant son discours au gala de l'ACPIR.



Top Guns: le Colonel Hadfield et le Vice-président du Conseil de l'ACPIR, David Wood.



Le Colonel Hadfield écrit un message à Evan Adamson, subjugué d'admiration.



Toujours courtois, le Colonel Hadfield pose pour des dizaines de “selfies”.



Le Colonel Hadfield a surpassé les attentes en prenant le temps de discuter avec les gens de l'assistance.



La famille Gingras, dans les étoiles avec l'astronaute préféré des canadiens.



Le président du Conseil de l'ACPIR, Paul Casey, a présidé le souper de la remise des prix de la scène du Grand Hall du Musée canadien de l'histoire.

Crédit photos: Hilary Casey

Des joueurs clés dans le redressement d'une équipe sportive

Une présentation de Roxanne Anderson, MBA, CPA, CA, CIRP, ICD.D de Roxanne Anderson & Associates; John O'Tool, de Borden Ladner Gervais; et Eric Macramalla, de Gowling Lafleur Henderson
Résumé de Mike Braga, MBA, CIRP

Une réorganisation commerciale peut se révéler extrêmement complexe, surtout lorsqu'il y a un grand nombre d'intervenants - aussi inhabituels qu'inattendus - qui peuvent avoir une incidence sur son déroulement.

Afin d'illustrer à quel point certaines procédures d'insolvabilité peuvent sortir de l'ordinaire, Roxanne Anderson, John O'Tool et Eric Macramalla ont présenté une étude du cas impliquant les Sénateurs d'Ottawa de la Ligue nationale de hockey (LNH). Ce cas particulièrement intéressant a fait jurisprudence et les professionnels de l'insolvabilité l'ont examiné en profondeur depuis le dépôt de la procédure en 2003.

Le groupe d'experts a démontré comment, dans une procédure d'insolvabilité, certains intervenants peuvent influencer de manière inattendue le processus de réorganisation. Ainsi, bien que les partisans des Sénateurs d'Ottawa n'étaient pas créanciers de l'organisation, il importait, pour assurer le succès du redressement, de tenir compte de leurs intérêts non seulement parce qu'ils peuvent avoir une influence positive sur le moral des joueurs mais aussi parce qu'ils sont toujours enclins à se procurer des billets et des produits dérivés.

Les fondateurs de l'organisation ont également été considérés comme des intervenants importants, malgré qu'ils n'aient plus aucun lien direct ou financier avec l'entreprise. Il a été reconnu qu'ils jouissaient d'une certaine influence, tant au sein de la collectivité qu'auprès des propriétaires

actuels ou potentiels, et que tout antagonisme de leur part dans le cadre de la réorganisation pourrait avoir une incidence négative sur la valeur que l'on obtiendrait ultimement pour l'organisation. En conséquence, il importait de les écouter et de tenir compte de leurs opinions tout au long du processus.

Les joueurs constituaient un autre groupe important susceptible d'influencer la valeur de l'entreprise. Les experts ont fait valoir que la valeur d'une franchise de la LNH se calcule en fonction du succès de l'équipe, qui dépend ultimement de la performance de chacun des joueurs. Un des éléments clés dans le cadre du processus de réorganisation fut de restaurer rapidement la confiance des joueurs et de s'assurer que le processus de réorganisation n'entraîne aucune conséquence négative pour eux.

Le groupe d'experts a aussi pris en compte les intérêts de d'autres intervenants, tels que le syndicat des joueurs, la direction (y compris le conseil d'administration), le gouvernement et autres professionnels. Compte tenu du grand nombre de parties impliquées et du caractère particulier de la situation, il a été décidé que la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) était le véhicule tout approprié pour ce dossier compte tenu de la souplesse requise pour une telle réorganisation.

Le groupe d'experts s'est ensuite intéressé à divers facteurs qui influencent la valeur des

équipes au sein de diverses ligues professionnelles de sport. Contrairement à la LNH où la valeur marchande est déterminée par la performance de l'équipe, la Ligue nationale de football (LNF) tire la majeure partie de ses revenus de la vente des droits de diffusion. Pour évaluer une équipe de football, les investisseurs ont donc intérêt à se pencher plutôt sur leurs ententes lucratives que sur les performances de l'équipe.

La présentation a pris fin sur une discussion portant sur le taux d'insolvabilité chez les athlètes professionnels. Les statistiques à ce sujet sont étonnantes : 78 p. 100 des joueurs de la LNF déclarent faillite dans les deux ans suivant leur retraite et 60 p. 100 des joueurs de la NBA (National Basketball Association) amorcent une procédure d'insolvabilité dans les cinq années suivant la fin de leur carrière professionnelle. Fait intéressant, les motifs d'insolvabilité indiqués par les athlètes professionnels sont semblables à ceux invoqués par les consommateurs insolubles à savoir, des problèmes de santé, une mauvaise gestion financière et le soutien financier aux amis ou membres de la famille.

Cette étude de cas démontre de façon remarquable l'importance de tenir compte non seulement des intervenants habituels, mais aussi des intervenants moins conventionnels afin d'assurer le succès de toute procédure d'insolvabilité.

La Montréal, Maine & Atlantique Canada Cie et la tragédie de Lac-Mégantic, un an plus tard

Groupe d'experts: Shawn Travitsky, CPA, CA, CIRP; Andrew Adessky, CPA, CA, CIRP;
Patrice Benoit, Gowling Lafleur Henderson, LLP
Résumé par Craig Munro

Il y a un peu plus d'un an, un convoi ferroviaire de produits pétroliers opéré par la compagnie Montréal, Maine & Atlantique Canada Cie (MM&A) a quitté la gare de triage où il s'était arrêté pour dérailler et exploser au centre-ville de Lac Mégantic, au Québec. L'accident a coûté la vie de 47 personnes et a occasionné d'importants dommages. Le nombre de victimes fut par la suite porté à 48 après le suicide d'un des premiers intervenants.

Dans le cadre de la Conférence annuelle, un groupe d'experts a fait le point sur la procédure intentée sous le régime de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) qui a été déclenchée par le déraillement catastrophique du 6 juillet 2013 et qui implique des milliers de réclamants potentiels contre la compagnie de chemin de fer qui a son siège social à Bangor, Maine.

Comme la plupart des lecteurs le savent déjà, les compagnies de chemin de fer sont exclues de la définition du terme « compagnie » sous le régime de la LACC.

Cependant, la MM&A a par contre fait valoir qu'elle devrait être autorisée à déposer une procédure sous le régime de la LACC. Selon ses prétentions, la définition de « compagnie de chemin de fer » ne s'applique uniquement qu'aux sociétés créées et régies par une législation qui leur est propre – comme le Loi sur les chemins de

fer- et non à celles qui, comme pour elle-même, ont été constituées en société par actions en vertu du droit des sociétés en général –comme la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

La cour a accepté l'argument et une ordonnance de suspension des procédures lui a été accordée le 8 août 2013. Une demande concurrente visant l'application du Chapitre 11 du Code fédéral américain a aussi été déposée aux États Unis et le recours fut accordé un peu plus tard en août 2013.

L'ordonnance de suspension des procédures rendue en vertu de la LACC a été élargie pour y inclure les tierces parties qui ne seraient pas des débiteurs ainsi que les assureurs en responsabilité civile. Le but recherché par cette suspension des procédures élargie était d'éviter une avalanche de procédures dans le dossier.

La MM&A exploitait environ 800 kilomètres de chemins de fer pour le transport de marchandises tant au Vermont, au Maine qu'au Québec. Compte tenu de l'importance économique de cette voie ferrée pour la collectivité, le gouvernement provincial a financé les coûts de reconstruction de la voie ferrée et son raccordement au réseau ferroviaire; le service a repris en juin 2014, sauf pour le transport de marchandises dangereuses et de pétrole brut.

Le syndic responsable de la procédure sous le régime du Chapitre 11 aux États-Unis a réussi à obtenir

un financement de débiteur-exploitant de \$4,8 millions permettant à la MM&A de poursuivre ses opérations et de financer son processus de vente de ses actifs.

Un mécanisme conjoint détaillé pour le dépôt des réclamations a été élaboré par le contrôleur nommé en vertu de la LACC et le syndic nommé en vertu du Chapitre 11.

Une trousse a aussi été préparée à l'intention de différentes catégories de demandeurs potentiels pour leur permettre de produire leurs réclamations que ce soit pour négligence entraînant la mort; lésions corporelles; préjudice économique, matériel ou moral; prestations par un assureur subrogé; réclamations gouvernementales ou municipales; contributions ou indemnités diverses; et fournisseurs ordinaires.

Au 14 juillet 2014, date d'expiration du dépôt des réclamations, 4 800 réclamations d'une valeur d'environ \$1,8 milliard avaient été déposées en vertu de la LACC et 450 réclamations d'une valeur approximative de \$450 millions en vertu du Chapitre 11.

Il reste malheureusement encore beaucoup de travail à faire pour l'examen des réclamations et le règlement des litiges en cours avant qu'un plan d'arrangement puisse être déposé et que les victimes de ce déplorable accident soient indemnisées.

PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ACPIR 2014

L'ACPIR tient à féliciter et célébrer les gagnants des Prix et Distinctions qui ont été présentés au souper gala de la Conférence annuelle.

Prix commémoratif Keith G. Collins:

Carl Ritchie

Andrea Yandreski

Prix du bénévole exceptionnel:

Lynn DeLaBarre

Carol McGran

Brenda M. Wood

Prix du mérite pour les nouveaux membres:

Eric Sirrs



Le président du Conseil de l'ACPIR félicite Andrea Yandreski, la gagnante du Prix commémoratif Keith G. Collins.



Le président du Conseil de l'ACPIR Paul Casey remet le Prix du bénévole exceptionnel à Lynn DeLaBarre.



Le gala des Prix et distinctions de l'ACPIR a eu lieu dans le magnifique Grand Hall du Musée canadien de l'histoire.

Crédit photos: Hilary Casey

Le conférencier principal Chris Hadfield surpasse nos attentes



Le Colonel Chris Hadfield décrivant la vie à bord de la Station spatiale internationale.

Vous ne serez sans doute pas surpris d'apprendre que le colonel Chris Hadfield a fait un tabac à la conférence annuelle 2014 de l'ACPIR!

Astronaute, pilote de chasse, ingénieur, musicien, conférencier motivateur, père de famille, Chris Hadfield a vraiment tous les talents. Il a marché dans l'espace et vécu au fond de l'océan. Accro des sciences et de la musique, il est à l'aise avec les médias sociaux et sait comment effectuer une appendicectomie.

Le colonel Hadfield est peut-être une légende en devenir, mais il est aussi un authentique canadien.

L'allocution prononcée par le colonel Hadfield lors du banquet du président n'avait pas grand-chose à voir avec les services financiers, mais son message était tout de même pertinent pour tous, que l'on soit comptable, astronaute ou chauffeur d'autobus : demandez-vous ce que vous souhaitez faire, voyez grand et persévérez jusqu'à ce que votre rêve se réalise.

« Discuter de voyages dans l'espace, c'est bien beau, mais il faut savoir comment si rendre. Je pense qu'il est important de se pencher sur la

nécessité d'avoir un objectif prédominant et de se demander, si tout se déroule exactement comme prévu, où est-ce que je serai ou encore où mon entreprise ou ma famille sera-elle dans cinq ou dix ans? Si tout va parfaitement bien, où est-ce que je voudrais être? » a souligné Chris Hadfield.

« Et alors utilisez les réponses à vos questions pour décider ce que vous

allez faire en fin de semaine ou le mois prochain. Soyez conscients que tout n'ira probablement pas à la perfection. Il est probable que l'on ne me confiera pas le commandement de la Station spatiale internationale mais, au-delà des petits drames de la vie quotidienne, cela m'aidera à prendre de meilleures décisions. »

« Si vous êtes déterminés à poursuivre vos rêves, il est probable que vos activités vous apporteront de toute façon du plaisir et peut-être qu'un jour vous pourrez même réaliser l'un ou l'autre des projets qui vous semblent actuellement inatteignables. »

Chris Hadfield a parlé des nombreux sacrifices que lui et sa famille ont dû faire avant qu'il n'obtienne le commandement de la Station spatiale internationale. Il a raconté ce que ça fait d'être propulsé dans l'espace à l'intérieur d'une bombe géante. Il a aussi parlé de la « magie » de l'apesanteur, décrit comment les astronautes dorment (sanglés dans un sac de couchage qui rappelle un cocon) et évoqué la satisfaction de travailler avec des collègues de divers pays dans un environnement de travail réduit.

« C'est un incroyable défi, a précisé

le colonel Hadfield; un défi essentiel et extrêmement intéressant. »

« Vous accomplissez cette mission pour la première fois au nom de la planète tout entière; alors bien entendu, ce genre de travail est aussi passionnant qu'enivrant. »

Le colonel Hadfield nous a aussi entretenus de son expertise en matière de médias sociaux extraterrestres. Après avoir partagé sur Tweeter plusieurs des expériences qu'il a réalisées dans l'espace, il a fait sensation sur YouTube en enregistrant la première vidéo musicale jamais produite dans l'espace: sa propre interprétation de *Space Oddity* de David Bowie. (La vidéo a été visionnée plus de 22 millions de fois.)

« Je n'ai pas encore trouvé une grande entreprise qui utilise les médias sociaux de manière efficace », a confié Chris Hadfield. Trop de gens les utilisent à mauvais escient comme un mégaphone ou pour vendre leurs produits. Il s'agit plutôt d'un vaste lieu de partage où des individus dialoguent et échangent entre eux à propos de leurs expériences humaines.»

À la fin de sa présentation, le colonel Hadfield a vraiment surpassé les attentes : au grand plaisir de l'assistance, il a emprunté la guitare de Marc Langis, le très talentueux guitariste du groupe de Bianca Pittoors et il a interprété sa version de *Space Oddity* de David Bowie.

Toujours aussi généreux de sa personne, Chris Hadfield est resté jusqu'à tard en soirée pour signer de très nombreuses copies de son livre *Guide d'un astronaute pour la vie sur terre*, en plus de poser pour des dizaines et des dizaines de photos avec des membres de l'Association.

Merci Colonel!

Les faillites répétitives et l'intégrité de la procédure de faillite canadienne

Étude de Thomas Telfer, professeur, Faculté de droit, University of Western Ontario

Présentation de Guylaine Houle, BCL, FCIRP

Groupe de discussion : Marc Rouleau CPA, CA, CIRP; Doyle Salewski; Anne Perrault, CPA, CA, CIRP et Patricia Alferez, surintendant associé des faillites, BSF

Résumé de John Adamson, CMA, CIRP

Bien que l'étude réalisée par Thomas G. W. Telfer, intitulée *Les faillites répétitives et l'intégrité de la procédure de faillite canadienne* mérite d'être lue, elle a toutefois suscité une certaine critique parmi les participants à la séance plénière qui s'est déroulée dans le cadre de la Conférence annuelle de l'ACPIR.

Le Dr. Telfer était malheureusement dans l'impossibilité d'assister à la séance pour défendre son étude (que l'on peut consulter à l'adresse www.cairp.ca/fr/medias/publications/bulletins), mais il est clair que nombre de participants avaient des réserves concernant certaines de ses conclusions.

Parmi les éléments controversés, mentionnons les statistiques utilisées pour illustrer certaines de ses conclusions. Même si nombre d'entre elles étaient intéressantes, je ne suis pas certain qu'elles soutenaient nécessairement les conclusions de son rapport. Il était intéressant d'apprendre que les faillites répétitives représentaient 16,11 p. 100 de tous les dépôts de dossiers en 2012, en hausse par rapport à 14,99 p. 100 en 2010, mais je doute qu'une augmentation de 1,12 p. 100 en cette période difficile soit ou fut préoccupante, ou même problématique.

L'étude affirme que le taux de faillites répétitives, qui était estimé à 10 p. 100 en 2002 par le Groupe de travail sur l'insolvabilité personnelle, est chose du passé. Même si c'était le cas, il ne faut pas oublier qu'en 2012, les débiteurs ressentent encore les effets de la pire récession survenue depuis des décennies et que, par conséquent, une augmentation des faillites répétitives était à prévoir.

Personnellement, j'ai trouvé intéressant d'apprendre que 84 p. 100 des personnes qui en sont à leur deuxième faillite obtiennent une libération d'office, ce qui confirme que 84 p. 100 des auteurs de faillites répétitives ont un faible revenu, c'est-à-dire un revenu

inférieur aux normes du Surintendant. Mais il n'existe pas de statistiques indiquant les raisons pour lesquelles ces personnes sont défavorisées. Il serait pourtant intéressant de savoir s'il s'agit de personnes ayant subi une perte de revenu ou de travailleurs démunis ou sans emploi, ce qui va souvent de pair avec les difficultés financières.

L'étude analyse les faillites répétitives en distinguant deux catégories de faillis en fonction de la cause de la faillite. La première catégorie serait constituée de débiteurs dont la faillite est « comportementale » et la seconde de débiteurs dont la faillite est « structurelle ».

Un débiteur dont la faillite est « comportementale » est une personne qui est insouciante et qui vit au dessus de ses moyens, tandis qu'un débiteur dont la faillite est « structurelle » serait aux prises avec certains facteurs incontrôlables comme la perte d'un emploi, des problèmes de santé ou un divorce. J'ai trouvé ce concept intéressant et il y a eu un débat fructueux quant à la possibilité de considérer les faillis sous cet angle.

Ma préoccupation concernant l'analyse statistique applicable à ces deux catégories de faillis est que la plupart d'entre eux sont en fait des hybrides et ne peuvent appartenir à aucune de ces catégories. Toutefois, si les statistiques sont compilées en tenant compte des causes des difficultés financières, il est important, comme professionnels, que nous prenions des mesures appropriées pour s'assurer que les faillis sont rigoureux dans la justification des causes de leurs difficultés financières.

En 2012, dans 27,66 p. 100 des cas, « l'abus de crédit, la mauvaise gestion financière et le surendettement » étaient au nombre des raisons invoquées pour expliquer les causes des difficultés financières. Les anciens programmes informatiques ont fait défaut de ne pas prévoir suffisamment

d'espace pour fournir des explications plus élaborées et les motifs précités ont été couramment utilisés par de nombreux professionnels au fil des années.

Toutefois, la réponse standard pourrait bien produire des statistiques trompeuses qui entraîneront inévitablement des conclusions erronées, en particulier lorsque les faillis sont répartis en ces deux catégories – la catégorie « comportementale » ou la catégorie « structurelle ». Cela aurait également une incidence sur d'autres conclusions lorsqu'on examine l'efficacité des séances de consultation en ce qui concerne les faillites répétitives.

Dans sa conclusion, Dr. Telfer énonce que « la consultation obligatoire n'est peut être pas la solution au problème des faillites répétitives. Alors que le but de cette consultation est de donner aux faillis des compétences financières suffisantes pour les aider à gérer leurs finances personnelles, les faillis récalcitrants font encore état d'abus de crédit comme principale cause de leur échec ».

Toutefois, compte tenu de l'époque de leur première faillite, le groupe de discussion a signalé qu'il n'y avait pas de statistiques permettant de valider combien de faillis récalcitrants n'avaient pas reçu de séances de consultation. Comme nous l'avons mentionné, il existe une réelle inquiétude sur le fait que les statistiques sur l'utilisation abusive du crédit qui affichaient 27,66 p. 100, n'aient pas été évaluées avec exactitude dans le cas des faillites répétitives.

Toutefois, je dois reconnaître que j'étais en accord avec la question sur laquelle le Dr. Telfer a conclu son étude et qui mérite une réflexion plus approfondie : dans quelle mesure les établissements de prêt ne devraient-ils pas assumer une certaine responsabilité relativement au problème des faillites répétitives?